

■ Comment raisonner l'achat d'un tracteur ?

Page II & III

■ Quel tracteur pour quel usage ?

Tableau récapitulatif des puissances par type de travaux

Page IV & V

■ L'investissement sera-t-il rentable ?

Quelles sont les charges à prendre en compte ?

Pages VI & VII

■ Comment financer l'investissement ?

Pages VII & VIII



Tracteurs : bien choisir son matériel

*Vous pouvez retrouver nos fiches techniques
sur le site de la filière canne sucre : www.canne-progres.com*

COMMENT raisonner l'achat d'un tracteur ?

Ce cahier technique n° 19 propose aux exploitants une première aide qui guidera leur décision d'investir dans un matériel motorisé.

La réflexion sur un achat potentiel intervient souvent à des moments clés de la vie de l'exploitation. Qu'il s'agisse, d'une installation, d'un agrandissement, d'un changement de production ou d'une évolution de la disponibilité en main-d'œuvre, la décision finale repose sur un compromis entre plusieurs critères :

- > l'économie et la technique
- > le court et le long terme
- > l'équipement individuel et collectif
- > l'impulsion d'achat prestige ou l'investissement raisonné.



Une mécanisation raisonnée, rentable et maîtrisée
apportera une réponse satisfaisante.
A l'inverse, un équipement inadapté pèsera lourdement
et durablement sur les comptes de l'exploitation.

LES QUESTIONS à se poser avant l'achat...

Une des premières démarches consiste à recenser les travaux à accomplir avec le nouveau matériel tout au long de la campagne, mois par mois, en ayant soin de bien déterminer sa durée d'utilisation, mais aussi les périodes de pointe afin d'envisager des solutions en cas de concurrence entre outils.

L'exploitant aura aussi à faire la part des choses. Plutôt que de se «suréquiper» pour répondre à un besoin ponctuel, labour d'une parcelle difficile par exemple, il sera probablement plus raisonnable de solliciter l'intervention d'un prestataire extérieur ou d'intégrer une CUMA. L'achat d'un tracteur développant 30 ch de plus que nécessaire pourra être ainsi évité. Les économies se feront à l'achat bien sûr, mais également à l'usage.

Les questions générales à se poser :

- 1- Quels travaux à réaliser soi-même et quels travaux à faire réaliser par d'autres ?
- 2- Quelle formule de mécanisation ? Individuelle ou collective ?
- 3- Combien ça coûte ?
- 4- Comment financer le matériel ?

Les questions techniques à se poser :

- 1- De quels outils je dispose ?
- 2- Quels outils dois-je potentiellement acquérir ?
- 3- Quel est l'outil le plus difficile à tracter ?
- 4- Quels sont les besoins en puissance (motricité, traction, vitesses de travail, puissance à la prise de force, ...) ?
- 5- Quels sont mes besoins en transport (sur quel type et quel état de voirie, sur quelle distance, avec quelles pentes) ?
- 6- A quelles conditions climatiques et géographiques influençant les 2 premiers points dois-je faire face (conditions humides ou surhumides, zones sèches, pentes, roches) ?
- 7- Quelle est l'offre de matériel sur l'ensemble des concessionnaires ?
- 8- Existe-t-il un marché de l'occasion intéressant ?

Il est important de privilégier une bonne adéquation entre le matériel utilisé et le tracteur : puissance, effort maximal aux rotules de levage, fréquence des marches arrière (chargeur frontal), vitesses de rotation de la prise de force.



QUEL TRACTEUR pour quel usage ?

Opérations techniques	Outils
	type
dessouchage	disque lourd 3 tonnes
labour	pulvérisateur à disque "1/2 lourd"
sous-solage	pic sous-soleur
sillonage	pic sillonneur pic sillonneur
plantation mécanique	planteuse mécanique
recouvrement (plantation manuelle)	disques légers
épandage d'engrais - granulés	épandeur centrifuge
épandage de fumier	épandeur à fumier épandeur à fumier
épandage de lisier	6 000 l 10 000 l
pulvérisation herbicide	pulvérisateur à lance/rampe
chargement des cannes	chargeur frontal chargeur à tourelle
traction de remorque	charge utile 9 tonnes charge utile 12 tonnes charge utile 16 tonnes

Les puissances sont indicatives, mais assez fiables. La surpuissance n'apporte rien en qualité de travail et bien souvent rien non plus en réduction des durées de travaux agricoles lorsque les outils sont bien dimensionnés.

Certains travaux sont bien évidemment à privilégier en groupement, notamment :

- ceux qui reviennent peu souvent (dessouchage pour replantation par ex.) et qui ne peuvent rentabiliser un matériel spécifique que sur de grandes surfaces de canne ;
- ceux qui nécessitent de grandes surfaces telles que les opérations d'épandage de lisiers.

Les conditions difficiles font principalement référence à la mécanisation de terrains en pente, ou à la présence de pierres en grande quantité dans l'horizon cultivé ou en surface, a fortiori quand ces deux situations sont combinées sur une même parcelle.

QUEL TRACTEUR pour quel usage ?

description	Puissance motrice requise		Utilisation minimale annuelle
	conditions normales	conditions difficiles	
130 kg par disque	130 CV DIN	130 - 150 CV	30 ha
moins de 100 kg/disque	80 à 100 CV	100 CV	30 ha
24 disques sur chassis	130 CV	150 CV	30 ha
1 corps	< 80 CV	< 80 CV	20 à 30 ha
2 corps	80 CV maxi	80 CV maxi	30 ha mini
type GMD	100 CV maxi	-	30 ha
	< 80 CV	< 80 CV	30 ha
400 à 600 l	< 80 CV	< 80 CV	100 à 200 "voyages"
6 tonnes	80 à 100 CV	100 CV	100 "voyages"
10 tonnes	100 CV maxi	130 CV	100 "voyages"
tonne avec épandeur	80 à 100 CV	100 CV	150 "voyages" mini
tonne avec épandeur	100 CV maxi	120 CV	< 300 "voyages"
+ bac 400 l	< 80 CV	80 CV	30 ha
vérins sur hydraulique tracteur	70 à 90 CV	70 à 90 CV	800 tonnes de canne
hydraulique sur prise de force	80 CV	80 CV	1 500 tonnes de canne
mono essieu	80 CV	90 CV	800 tonnes de canne
mono essieu	90 CV	100 CV	1 500 tonnes de canne
double essieu	100 CV	120 CV	> 2 000 tonnes de canne



L'INVESTISSEMENT sera-t-il rentable ?



Une fois choisi le tracteur correspondant techniquement à l'optimum de travail, il faut étudier avec attention **ce qu'il va coûter... réellement** :

- à l'achat ;
- lors de son utilisation.

Ces calculs réalisés, **la moyenne de capacité de financement de l'exploitation**, doit être prise en compte, sans omettre d'intégrer les revenus des mauvaises années car le déséquilibre d'une annuité peut faire capoter tout l'investissement.

De même il sera indispensable **de pouvoir faire face financièrement en n'importe quelle occasion** à une panne, ou une détérioration de l'engin.

Deux postes à prendre en compte

1- Les charges fixes annuelles

- **L'amortissement** : il s'agit de récupérer le capital investi pour permettre son remplacement en fin de période.
- **Les assurances**.
- **Les autres charges fixes**.

2- les charges variables horaires

- **Les carburants** : évaluer la consommation horaire est difficile car elle varie beaucoup en fonction des conditions physiques de l'exploitation. Toutefois, on estime que le carburant intervient pour 1/3 dans le coût horaire total. Les calculs peuvent s'en approcher par la formule suivante : 0,20 l / cheval et par heure, à pondérer d'un facteur 0,5 pour refléter le temps où le tracteur ne travaille pas à pleine puissance.
- **Les lubrifiants** : ne pas sous-estimer le coût des matières et de la main d'œuvre (si prestation de vidanges par ex.).
- **L'entretien courant** : il s'agit de toutes les petites interventions comprenant ou non des pièces d'usure, de quincaillerie.
- **Les pneumatiques** : ce poste peut se montrer élevé si les conditions d'usage sont « usantes » sur des chemins très mauvais, sur route (longs trajets), sur forte pierrosité.
- **Les réparations** : elles seront proportionnelles à la durée d'utilisation du tracteur. La formule : valeur achat x 1/10 000 par heure de travail, fournit une valeur approchée du coût des réparations.
- **Les frais de personnel** : si du personnel est affecté à l'engin (conduite et/ou entretien), son temps de travail réel (heures de travail) sera pris en compte pour estimer le coût de fonctionnement de la machine.

COMMENT FINANCER l'investissement ?

Voici, résumées, les quatre principales solutions de financement. Dans tous les cas, avant toute décision, il est recommandé de prendre avis auprès d'un conseiller en investissements agricoles (à la Chambre d'Agriculture ou à CER France Réunion par exemple).



L'autofinancement

Constitué des **ressources propres de l'exploitant**, l'autofinancement provient soit de l'épargne, soit du résultat d'exploitation dégagé au cours de l'exercice. Dans un prêt bancaire, l'autofinancement représente l'apport personnel de l'emprunteur.

La Société en nom collectif

Après acceptation de son dossier, la Société en nom collectif (SNC) fait l'achat du matériel neuf que souhaite acquérir l'exploitant. Elle passe avec lui un contrat de location du matériel. L'agriculteur s'engage verser **pendant 5 ans un loyer** dont le montant est égal aux remboursements du prêt bancaire souscrit par la SNC pour acquérir le matériel. Au terme des 5 années, l'exploitant devient propriétaire du matériel pour un euro symbolique. Avec cette formule, **le matériel revient 33 % moins cher que son coût initial**, mais l'exploitant s'engage à le conserver pendant 5 ans, ou devra supporter les conséquences de la résiliation du contrat. En particulier il aura à rembourser le prêt souscrit par la SNC, dont il est caution.

L'emprunt bancaire et la défiscalisation directe

Il est encore possible d'emprunter pour la mécanisation, mais **une part d'autofinancement** est nécessaire pour réduire la charge financière du prêt. L'achat du matériel en direct donne droit **au bénéfice de la défiscalisation**. Le montant de la réduction d'impôt sur le revenu est de 50 % du coût hors taxe de l'investissement, diminué des subventions perçues pour cet achat (aide à la mécanisation + TVA non perçue). La réduction de l'impôt s'impute sur 5 ans. Au bout des 5 ans, le crédit d'impôt restant est remboursé.

Le leasing

La location avec option d'achat, ou leasing, s'effectue par l'intermédiaire d'un organisme financier généralement partenaire du fournisseur du matériel. L'engagement dans un contrat leasing est irrévocable, ce qui signifie que les éventuelles difficultés de trésorerie pouvant survenir ne seront pas négociables. Durant la période du leasing, l'exploitant n'est pas propriétaire du matériel, mais l'assurance (sinistres, cessation d'activité) est à sa charge. Cette option est devenue difficile à mettre en œuvre !

COMMENT FINANCER l'investissement ?

Ne pas oublier

Le dispositif des aides à l'équipement est maintenu pour les exploitants qui remplissent les critères : cf aide Feader 121-5 proposant un taux de subvention de 25% (achat individuel) à 50% (en Cuma) avec plafond.



Pour plus d'informations, nous renvoyons nos lecteurs au cahier technique n°16 de Caro Canne (novembre 2008) intitulé «Quels financements pour l'exploitation ?». Ce cahier technique examinait les différents modes de financement des investissements agricoles, notamment pour la mécanisation.